

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGÉ, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD

POUVOIRS (2) :

M.MELQUIOND donne pouvoir à M.MEUNIER
Mme PIAULET donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (1) : Mme BARREAU

Secrétaire de séance : M.BARBOT

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

OBJET : Attribution de subventions à la Maison pour Tous de Châteauneuf pour la Gestion de la Résidence Habitat Jeunes de Châtellerault – Site Place de Belgique

Grand Châtellerault est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat. Dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH) 2012-2018, elle a impulsé et soutenu la création d'une Résidence habitat Jeunes à Châteauneuf.

Cette résidence dénommée « Le Chat-neuf » ouvre ses portes au public ce lundi 4 mars 2019. L'État en a confié la gestion à la Maison Pour Tous de Châteauneuf (MPT) par arrêté préfectoral du 3 février 2017, et ce jusqu'au 2 février 2032. A compter de l'ouverture au public, la Maison pour Tous de Châteauneuf assurera l'accueil des jeunes, l'animation de la résidence et tout le suivi administratif et financier qui est en lien avec cet équipement, dont les commissions d'attribution de logements, les états des lieux d'entrée et de sortie des locataires.

Le fonctionnement d'un tel équipement représente des coûts qui dépassent les recettes locatives pouvant être attendues par la MPT, y compris en cas d'occupation totale des 23 logements proposés à la location. En effet, un équilibre financier pour ce type d'établissement peut être trouvé à partir d'au moins une soixantaine de logements mis à la location, ou seulement après l'amortissement total de l'investissement travaux, aujourd'hui supportés par le bailleur social Habitat de la Vienne au titre d'un prêt de 40 années, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Aussi, il a été signé le 6 mars 2018 une convention-cadre de soutien à la gestion de la Résidence Habitat Jeunes entre Grand Châtellerault et la MPT. Cette convention pluriannuelle de 6 ans, renouvelable une fois, détermine les conditions de soutien financier que Grand Châtellerault apportera à la MPT. Ce soutien financier est estimé pour l'année 2019 à hauteur de 29 188 €. En parallèle, la MPT devrait également percevoir un concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 25 032 €.

* * * * *

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU l'article L1612-1 du CGCT autorisant l'autorité territoriale, avant le vote du budget primitif, à engager, liquider et mandater des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

VU l'arrêté 2016_SPC_92 du 28 novembre 2016 portant modification des statuts de la CAPC,

VU l'arrêté 2016_D2/B1_037 du 6 décembre 2016 portant modification du périmètre de la CAPC à compter du 1er janvier 2017,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 28 septembre 2015 déclarant d'intérêt communautaire le projet de résidence d'habitat pour les jeunes à Châtellerault,

VU l'arrêté préfectoral n°2017/DDCS/PECA/013 du 3 février 2017, autorisant la création d'un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) de 42 places, géré par l'association Maison Pour Tous de Châteauneuf centre socioculturel (MPTCS),

VU la convention-cadre de soutien à la gestion d'un Foyer de Jeunes Travailleurs / Résidence Habitat Jeunes Place de Belgique – rue Gaudeau Lerpinière, passée entre Grand Châtellerault et la Maison pour Tous, signée le 6 mars 2018

CONSIDERANT le besoin de soutenir financièrement la Maison pour Tous dans sa gestion de la Résidence Habitat Jeunes,

CONSIDERANT le projet de budget prévisionnel de fonctionnement établi par la Maison Pour Tous pour l'exercice 2019,

CONSIDERANT qu'il est possible de subventionner des organismes dont l'activité est d'intérêt local et communautaire,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 29 188 € au titre du fonctionnement de l'année 2019 telle que présentée dans la convention d'objectif et de moyens ci-annexée,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens afférente à la gestion de la Résidence Habitat Jeunes pour l'année 2019.

Délibération du bureau prise par délégation

du 4 mars 2019

n°10

page 3/3

La dépense sera imputée au service 4210 et compte budgétaire 6574 de l'exercice 2019.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 6/03/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER